



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Moyens financiers

Question écrite n° 56618

Texte de la question

Mme Bernadette Isaac-Sibille attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur les visites de médecine de main-d'oeuvre dans les associations intermédiaires, sachant que le coût d'une telle visite est d'environ 250 francs. Elle lui demande comment une association qui salarie 250 personnes par an pourra imputer les frais sur son budget, étant entendu que ces visites sont nécessaires.

Texte de la réponse

Reponse. - La surveillance de la sante des demandeurs d'emploi embauches par les associations intermediaires releve des services medicaux de main-d'oeuvre. A defaut d'un examen pratique par ces services dans les douze mois precedant l'embauche, l'examen est pratique au moment de celle-ci. Il est alors a la charge de l'association, mais son cout, de l'ordre de cinquante francs, est tres inferieur a celui d'un examen de medecine du travail.

Données clés

Auteur : [Mme Isaac-Sibille Bernadette](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56618

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 1992, page 1710